

AMI CHALLENGE ECONOMIE CIRCULAIRE 2021

Soutien et accompagnement au développement d'innovations

1 – OBJECTIFS ET PERIMETRE DU CHALLENGE

Les réponses à cet **Appel à Manifestation d'Intérêt – AMI Challenge Economie circulaire** auront pour objectif de répondre aux enjeux de l'économie circulaire.

L'économie circulaire consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets.

Préserver les ressources, notre environnement, notre santé, permettre le développement économique et industriel des territoires, réduire les déchets et le gaspillage : l'économie circulaire est un modèle économique qui vise à répondre à ces enjeux.

Comment pourrions-nous nous approvisionner plus durablement ?

Comment pourrions-nous écoconcevoir nos produits et services ?

Comment pourrions-nous améliorer les flux de matière, d'énergie, d'eau, etc. entre les acteurs d'un territoire (entreprises, collectivités...) ?

Comment pourrions-nous favoriser une consommation responsable ?

Le Challenge concerne toutes les étapes de la chaîne de valeur : production, transformation, distribution, consommation.

Les innovations doivent répondre de façon concomitante aux trois enjeux de la durabilité : respectueuses de l'environnement, rentables économiquement et acceptables socialement.

Les projets porteront sur la recherche et le développement d'innovations, du fondamental à l'applicatif.

Une innovation étant définie comme une nouveauté qui touche un client !

Les innovations pourront porter sur un **produit ou service, un procédé, une méthode de commercialisation** et/ou un mode d'**organisation**.

Elles pourront être de rupture ou incrémentales.

1.1. Qui peut déposer une proposition pour répondre au Challenge ?

Tout personnel de recherche rattaché à une structure de recherche des périmètres MUSE, AGROPOLIS FONDATION, INRAE Transfert - Centre Occitanie Montpellier, SATT AxLR, souhaitant transférer un projet d'innovation vers le monde socio-économique et intéressé par un soutien à sa valorisation, est invité à candidater à cet Appel à Manifestation d'Intérêt.

Ces projets peuvent éventuellement impliquer un partenaire non-académique (entreprises, associations, collectivités...).

AMI CHALLENGE ECONOMIE CIRCULAIRE 2021

1.2. Quels sont les critères d'éligibilité des propositions ?

- Les projets s'intègrent dans le Challenge Economie Circulaire cité ci-dessus ;
- Les porteurs(euses) doivent être rattaché(e)s à une des structures identifiées en 1.1 ;
- La proposition doit avoir reçu l'aval du directeur d'unité et de l'Etablissement Public auquel est rattaché(e) le/la candidat(e) ;
- Les projets proposés peuvent se situer à un stade amont – la recherche scientifique commence à être traduite en une recherche de développement appliquée – ou à un stade plus avancé (cf. Annexe 2) ;
- Les projets proposés ne peuvent pas excéder une durée de 36 mois.

1.3. Quels sont les critères d'évaluation des propositions ?

- Nouveauté et originalité de la solution proposée

L'évaluation portera sur le caractère nouveau et original de la technologie/solution/idée développée dans le projet par rapport à l'existant.

La solution proposée répondra à un besoin clairement défini.

L'évaluation portera sur les impacts en matière de développement économique, d'environnement et de transformation sociale.

L'évaluation portera les perspectives de valorisation en France et à l'étranger, dans les pays du nord comme du sud.

- Qualité de la proposition

L'évaluation portera sur : l'identification des verrous à lever en vue d'un transfert de la solution proposée et la justification de l'investissement pour lever ces derniers, la méthodologie, la faisabilité (dont le réalisme du calendrier), la qualité du partenariat, la trajectoire (en termes d'applicabilité) et le budget proposé.

- Equipe

Les expertises et compétences complémentaires sur les domaines du projet seront appréciées à chaque étape du projet. L'évaluation portera également sur l'engagement et la motivation des équipes à faire aboutir l'innovation.

1.4. Que se passe-t-il pour les propositions sélectionnées ?

Les projets sélectionnés bénéficieront d'un accompagnement opérationnel dans la conduite du processus de transfert : études de marché, analyse concurrentielle, recherche de partenaires, propriété intellectuelle...

Les projets sélectionnés pourront bénéficier du [BOOSTER INNOVATION MONTPELLIER](https://muse.edu.umontpellier.fr/2021/04/13/booster-dinnovation-montpellier-les-inscriptions-sont-ouvertes/) (<https://muse.edu.umontpellier.fr/2021/04/13/booster-dinnovation-montpellier-les-inscriptions-sont-ouvertes/>)

Parmi les projets sélectionnés, certaines propositions seront retenues pour bénéficier d'un financement compris entre 20K€ et 300K€ pour les dépenses directement liées à la maturation et au transfert de la solution.

AMI CHALLENGE ECONOMIE CIRCULAIRE 2021

Les dépenses couvertes sont :

- Les salaires des personnels recrutés pour le projet ;
- Les frais de mission ;
- L'achat de consommables et petits matériels ;
- Les frais de sous-traitance (prestations scientifiques, économiques, juridiques, etc.) ;
- L'achat d'équipement sur justification.

Les propositions non retenues recevront les recommandations du jury.

2. PROCESSUS DE DEPÔT ET DE SELECTION

2.1. Dépôt des dossiers

Les candidats doivent présenter leur proposition au moyen d'une fiche d'intention complétée en ligne sur la plateforme :

Cette fiche doit être renseignée dans son intégralité, accompagnée de l'approbation du directeur de l'unité et de la cellule de valorisation/partenariat (lettres à télécharger en ligne).

2.2. Sélection des propositions

Après vérification de l'éligibilité des propositions, leur sélection se fera en deux étapes :

Etape 1 : Pré-sélection des dossiers

Le comité de sélection, composé d'experts de chaque structure impliquée dans cet AMI évaluera les propositions et présélectionnera les dossiers les plus prometteurs au regard des critères d'évaluation du Challenge.

Etape 2 : Audition et analyse des propositions présélectionnées

Les propositions présélectionnées seront auditionnées par un jury composé d'experts de chaque structure impliquée dans cet AMI. Suite aux auditions, le jury recontactera les porteurs présélectionnés pour mettre en place un plan d'action (accompagnement BOOSTER INNOVATION MONTPELLIER, financements...)

Etape 3 : Mise en place du plan d'action en cas de financement

Les propositions sélectionnées pour financement seront soumises à une validation formelle des instances des différentes structures impliquées.

Pour les projets financés par la SATT AxLR, les propositions pourront faire l'objet d'une phase de prématuration qui permettra une évaluation plus complète du projet : étude de marché, étude de brevetabilité, étude de faisabilité.

Si l'issue de cette étape est favorable, la proposition pourra être présentée aux instances de validation de la SATT AxLR :

- Comité d'Investissement
- Conseil d'Administration

AMI CHALLENGE ECONOMIE CIRCULAIRE 2021

A l'issue de cette étape, les porteurs auront confirmation de la mise en œuvre ainsi que du montant alloué à leur projet.

Confidentialité

Les personnes ayant accès aux dossiers de candidature sont tenues à la plus stricte confidentialité. Les documents ne seront communiqués que dans le cadre de l'instruction du dossier.

CALENDRIER

Publication de l'appel à propositions	Mai 2021
Réunion d'information	Mardi 15 juin 2021 à 14 h https://umontpellier-fr.zoom.us/j/84027297040?pwd=QlVKM2c3RkxnSUw2QXB2ZGJvNDJadz09 ID de réunion : 840 2729 7040 Code secret : 104672
Date limite de soumission des propositions	Vendredi 31 juillet 2021 (12 h - heure de Paris) https://www.agropolis-fondation.fr/AMI-challenge-economie-circulaire-2021
Instruction des dossiers (présélection)	Août-Septembre 2021
Audition des propositions	Mardi 14 septembre 2021
BOOSTER INNOVATION MONTPELLIER	13 & 14 octobre 2021
Retour aux porteurs des propositions	Novembre 2021

CONTACTS POUR TOUTES QUESTIONS

AGROPOLIS FONDATION : Océane TREVENNEC Chargée de mission scientifique Email : trevennec@agropolis.fr Tél : 04 67 04 75 63	SATT AxLR Anysia VICENS Chef de Projets Agri/Agro/ Environnement - Pôle Sciences de la Vie Email : maturation@axlr.com Tél : 06 05 54 18 48
MUSE Gaspard LEPINE Réfèrent Entreprise Email : gaspard.lepine@inrae.fr Tél : 06 70 87 22 35	INRAE Transfert - Centre Occitanie Montpellier Orlane GADET Responsable de pôle / Département Valorisation et Ingénierie de projet Email : orlane.gadet@inrae.fr Tél : 07 50 15 68 96